

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**  
*de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL*

*L'an deux mille quinze, le 12 novembre 2015 à 20 heures 30*, le conseil municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 75 Route Nationale 6, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 NOVEMBRE 2015.**

**DIFFUSION :**

Membres du conseil municipal

Secrétariat mairie.

**Ordre du Jour :**

- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du compte-rendu,**
- 3 Avis sur le projet de Pacte de Cohérence Métropolitain 2015 / 2020**
- 4 Rapport annuel 2014 du Grand Lyon**
- 5 Modification du tableau des effectifs**
- 6 Travaux des commissions municipales,**
- 7 Questions diverses.**

## Préambule

Monsieur le maire introduit la séance et remercie les élus s'étant inscrits sur les tableaux relatifs à la tenue des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 et rappelle qu'il reste des créneaux non complétés.

Monsieur le Maire indique que Madame Séverine GALAUP a donné pouvoir à Monsieur David BOUCHET.

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Chantal PREVOST

## 2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2015

Monsieur le maire soumet le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

## 3. Avis sur le projet de Pacte de Cohérence Métropolitain 2015 / 2020

Monsieur le Maire rappelle le contexte de présentation de ce document aux conseils municipaux. Afin de préparer la formulation de cet avis, les membres du Conseil municipal ont échangé sur ce sujet lors d'une commission générale. Le débat a été précédé d'une présentation par un représentant de la Direction des territoires et de la cohésion métropolitaine de la Métropole de Lyon. Il en ressort les observations suivantes :

- Le texte de ce projet de Pacte de Cohérence Métropolitain apparaît compliqué d'appréhension.
- Il devrait affirmer plus clairement l'importance du rôle de la Commune dans sa relation avec la Métropole notamment par sa proximité avec l'habitant et la garantie que la mise en œuvre des outils de ce document n'occasionnera pas de surcoûts pour les dépenses communales et celles de la métropole.
- Il devrait être précisé que les communes ont le pouvoir de faire appel à manifestation d'intérêt à tout moment pendant la durée du Pacte.
- Le rôle décisionnel des organes politiques devrait être conforté par une déconcentration des services de la métropole à l'échelon des conférences territoriales des maires.

Monsieur Lucet demande à ce que dans les modifications sollicitées soit intégré l'élément en gras suivant : « *Tout dépassement **qui aurait été accepté préalablement par la Collectivité délégataire** restant à la charge de la Collectivité délégataire qui en assume la responsabilité* » afin de sécuriser l'aspect financier de la démarche.

Monsieur Janvier souhaite remercier Monsieur Lucet pour le travail important d'analyse qu'il a consacré à la lecture de ce projet de Pacte.

Monsieur Lopez s'excuse de ne pas avoir pu se rendre disponible pour la commission générale du 5 novembre 2015 et indique qu'il manque un volet financier détaillé dans le projet de Pacte.

Monsieur Dumortier indique qu'il ne voit pas l'intérêt de solliciter des modifications de ce document qui a déjà été validé par la conférence métropolitaine et qui, contrairement à ce que les principes mentionnent, concentre les pouvoirs sur l'exécutif de la Métropole.

Monsieur le Maire indique qu'il sera intéressant d'examiner les remarques qui vont remonter des conseils municipaux et l'exploitation qui en est faites.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sous sa présidence, décide à la majorité, (3 oppositions ; 1 abstention) en incluant la modification indiquée par Monsieur Lucet ci-dessus,

**D'EMETTRE** un avis favorable au projet de Pacte de Cohérence Métropolitain 2015 / 2020 sous réserve des modifications ci-dessous ;

- Que soit affirmé davantage le rôle prioritaire de la Commune dans sa relation avec la Métropole. Pour ce faire et pour gagner en clarté, le Conseil municipal suggère, par exemple :
  - De modifier le titre 1 du Pacte de la façon suivante : « *1. Le Pacte de Cohérence Métropolitain : Le sens de la relation Métropole-Commune* ».
  - De modifier le titre du premier principe (p.8) de la façon suivante : « *L'association Métropole-Commune* ».
- Que soit affirmé davantage le principe de responsabilité dans l'usage des deniers publics. Pour ce faire le Conseil municipal suggère, par exemple, d'insérer le paragraphe suivant (cf p.9) : « *Les activités déléguées par la Métropole ou une Commune ne sauraient entraîner pour elles de surcoût* ».

*financier. Elles feront donc l'objet d'un cadrage budgétaire concerté. Tout dépassement **qui aurait été accepté préalablement par la Collectivité délégataire** restant à la charge de la Collectivité délégataire qui en assume la responsabilité » dans le paragraphe définissant la valeur de « **responsabilité dans l'usage des deniers publics** » (cf p.8).*

- Que soit précisé que les « 21 propositions » telles que mentionnées à l'article 3.2 ne constituent pas une liste exhaustive des synergies possibles entre la Métropole et la(es) Commune(s) mais ne sont que des exemples et que la Métropole et la(es) Commune(s) peuvent faire d'autres propositions pendant la durée du Pacte.
- Que soit conforté le rôle décisionnel des élus par une déconcentration des services de la Métropole à l'échelon des Conférences Territoriales des Maires.

#### **4. Rapport annuel 2014 du Grand Lyon**

Monsieur le Maire, explique que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 12 juillet 1999 dispose que :

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérante de l'établissement ».*

Le rapport annuel présente le bilan des activités et le rapport financier du Grand Lyon pour l'année 2014. Monsieur le Maire commente la synthèse informatique transmise par la Métropole concernant le rapport annuel 2014 du Grand Lyon.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sous sa présidence,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel 2014 du Grand Lyon.

#### **5. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement figurent dans le tableau des effectifs adoptés par le conseil municipal.

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, il convient de modifier un poste d'adjoint administratif 1ère classe en poste d'adjoint administratif 2ème classe comme intégré dans le tableau des effectifs en annexe.

Monsieur Lucet s'interroge sur le contenu du tableau des effectifs dont certains éléments apparaissent comme incohérents.

Monsieur le Maire indique qu'un travail d'actualisation du tableau des effectifs va être mené dans les mois à venir dont le résultat sera présenté aux membres du conseil municipal après avis du comité technique du centre de gestion.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré sous sa présidence, décide à l'unanimité,

**D'ADOPTER** la modification du poste budgétaire comme précédemment énoncée et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente.

#### **6. Travaux des commissions municipales**

Madame Coquand informe que, lors de sa dernière réunion, la commission jeunesse et sport a fait un bilan de la rentrée scolaire avec la mise en œuvre de la nouvelle organisation des temps périscolaires. Le 24 novembre 2015 se tiendra le comité de pilotage relatif à ces temps périscolaires. Le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le samedi 7 novembre avec plusieurs projets et notamment celui de la création d'un évènement autour du vélo avec différentes idées comme la réalisation d'un parcours avec des énigmes (avec un circuit contenant 3 niveaux de difficultés), des exercices de réparation de vélo, une sensibilisation à l'utilisation du vélo. Il a également été réfléchi à comment informer dans les écoles des meilleurs moyens

pour éviter et éradiquer les poux. Les membres du CME étaient présents en nombre à la cérémonie du 11 novembre et souhaitent chanter La Marseillaise lors d'une prochaine cérémonie.

Monsieur Goudet mentionne qu'une réunion du 4 novembre de la commission mixte a abordé les thèmes de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains, des zones à risques naturels sur la commune, des orientations budgétaires pour 2016, du projet d'aire de jeux pour enfants dans le parc de Montvallon et de l'obligation au 1er janvier 2017 de l'utilisation de zéro pesticide (Madame Auberger va suivre l'élaboration d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau afin de solliciter un soutien à des actions de formation et à des acquisitions d'équipements adaptés).

Madame Dufournel indique qu'il a été mise en œuvre l'organisation de la cérémonie du 11 novembre et que les sujets d'actualités sont l'organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 ainsi que la cérémonie des vœux du maire.

## **18. Questions diverses**

Monsieur Janvier informe que sur le Très Haut Débit une priorité a été donnée aux opérateurs privés pour un déploiement d'ici 2020 pour les 58 sur 59 communes de la Métropole (sauf Quincieux). En ce qui concerne Lissieu, la société Orange commencera les études en 2016 (il s'agit d'un processus différent à celui mis en place pour les entreprises où un délégataire à 24 mois pour faire le déploiement).

Monsieur Grange s'interroge sur un article paru dans la presse qui aborde le déploiement sur 27 communes sans que ne soit mentionné la commune de Lissieu.

Monsieur Janvier indique que Lissieu sera concerné suite à ces 27 communes, l'opérateur commençant par les communes au centre de la Métropole avant de travailler sur les communes plus à l'extérieur.

En ce qui concerne l'A89, une réunion la semaine dernière a eu lieu avec des représentants d'APRR. Il a été indiqué qu'aucune communication ne sera faite dans la presse d'ici janvier 2016 c'est-à-dire tant que les travaux sur des terrains extérieurs à l'autoroute n'auront pas commencé. Un interlocuteur unique s'occupant de la transmission d'information à la commune de Lissieu va être désigné. Avant de commencer les travaux de construction proprement dits, des travaux d'archéologie préventive sont menés. En matière économique, 8 enseignes sont déjà connus dans l'espace commercial Dailly et une dernière devrait signer dans les jours à venir.

Madame Balme présente le futur contenu du Raconte-moi Lissieu n° qui paraîtra vers la mi-décembre. Il y aura notamment un rétro-planning des différentes manifestations et des zooms sur les travaux d'éclairage public, l'installation de radars pédagogiques et le sujet de la participation citoyenne.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue à Francheville sur la révision du Plan de Déplacement Urbain à laquelle il a assisté avec Monsieur Janvier et Monsieur Ritter. Cette révision débute par une phase de réalisation de diagnostics afin d'identifier les dysfonctionnements et les différentes pistes d'amélioration de tous types de déplacement. Cette révision est interdépendante de celle relative au Plan Local d'Urbanisme l'objectif étant d'aboutir à un projet de nouveau PDU dans les mois qui viennent. Monsieur Ritter confirme en indiquant qu'en fin de réunion les nouveaux responsables du SYTRAL se sont engagés à recevoir les représentants de la commune de Lissieu. Monsieur le Maire indique qu'à cette occasion il mettra en avant le principe du droit à l'expérimentation de solutions résultant des témoignages de difficultés très importantes qui sont transmis à la mairie. Madame Celeyron mentionne que la construction de nouveaux logements est un argument de plus allant dans le sens de la nécessité d'augmenter les services de transports collectifs desservant la commune de Lissieu.

Monsieur Bouchet fait un point sur les finances de la commune pour lesquelles l'actualité consiste dans un travail sur les orientations budgétaires qui devrait aboutir à une présentation en conseil du projet de budget primitif en début d'année 2016.

Madame Combe informe du calendrier des manifestations de cette fin d'année :

NOVEMBRE 2015	DIMANCHE 8/11	FOIRE D'AUTOMNE	LISSIEU SOLIDARITÉ	SALLE JEAN CORBIGNOT
	MERCREDI 11/11 À 14H	LOTO	CLUB AMITIÉS RENCONTRES	SALLE JEAN CORBIGNOT
	SAMEDI 14/11 A 20H	SOIREE TEX MEX	ASCMO BASKET	SALLE JEAN CORBIGNOT
	MERCREDI 11/11 A 11H	CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE	MAIRIE DE LISSIEU	PLACE DES BOULEAUX
	MERCREDI 18/11 À 20H30	CONFÉRENCE IRLANDE	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	VENDREDI 20/11 À 19H30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ASCMO	LISSIAO SALLE SPECTACLE
	DIMANCHE 22/11	CINÉMA	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	DIMANCHE 22/11 DE 8H A 13H	VENTE DE BOUDIN	ASCMO VOLLEY	DEVANT LES TOURS
	VENDREDI 27/11 À 20H30	SPECTACLE	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	SAMEDI 28/11 DE 14H A 18H	MARCHE ATYPIQUE	PAROISSE	LISSIAO SALLE DES FETES
	DIMANCHE 29/11 DE 10H15 A 18H	MARCHE ATYPIQUE	PAROISSE	LISSIAO SALLE DES FETES
	SAMEDI 28/11	COMPÉTITION	ASCMO TIR À L'ARC	SALLE JEAN CORBIGNOT
DIMANCHE 29/11 DE 7H30 A 15H	BOURSE AUX JOUETS	APE MONTVALLON	SALLE JEAN CORBIGNOT	
DECEMBRE 2015	SAMEDI 5/12	CINÉMA	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	SAMEDI 5/12	MARCHE DE NOEL ET VENTE DE SAPI	SOU DES GONES	?
	SAMEDI 5/12	CONCOURS SELECTIF	ASCMO TIR A L'ARC	SALLE JEAN CORBIGNOT
	DIMANCHE 6/12	ELECTIONS REGIONALES	MAIRIE	LISSIAO SALLE DES FETES
	DIMANCHE 6/12	CONCOURS SELECTIF	ASCMO TIR A L'ARC	SALLE JEAN CORBIGNOT
	DIMANCHE 6/12 DE 8H A 13H	VENTE D'HUITRES	ASCMO BASKET	PLACE DES TAMARIS
	MARDI 8/12	FEU D'ARTIFICE	MAIRIE	PARC DE MONTVALLON
	MARDI 8/12 A 18H	DEFILE AUX LAMPIONS	APE MONTVALLON	PLACE DES BOULEAUX
	MERCREDI 9/12 À 20H30	CONFÉRENCE ROUTE 66	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	VENDREDI 11/12 À 20H30	SPECTACLE	MAIRIE CULTURE	LISSIAO SALLE DE SPECTACLE
	SAMEDI 12/12	VENTE DE SAPINS	APE MONTVALLON	?
	DIMANCHE 13/12 A 14H	CONCOURS DE TAROT	CLASSE EN 6	SALLE JEAN CORBIGNOT
	DIMANCHE 20/12 A 14H	CONCOURS DE TAROT	LISSIEU TAROT	LISSIAO SALLE DES FETES
	DIMANCHE 20/12	VENTE D'HUITRES	ASCMO BASKET	PLACE DES TAMARIS

Madame Balme complète en indiquant que la population peut être informée de l'organisation de ces manifestations (ou de leur modification) par le site internet et la mise en place de deux newsletter, une générale et une centrée sur la programmation du Lissiac (un courrier va être envoyé à chaque Lissilois pour les informer de ces newsletter avec un coupon retour pour ceux qui souhaitent en être destinataires). Cette information est complétée par de l'affichage en A3 chez les commerçants et les panneaux lumineux.

Monsieur Claucigh informe que les deux prochains spectacles de la saison culturelle affichent complets. Il reste des places sur les conférences, notamment celle du 18 novembre sur le thème de l'Irlande, et le cinéma (avec deux films à venir *Pan* et *Lolo*). Les deux sujets culturels importants en ce moment sont la programmation de la saison culturelle 2016/2017 ainsi que la réflexion sur la bibliothèque menée par Monsieur Lucet.

Monsieur Arrigoni indique que depuis ce matin le chantier des travaux d'éclairage public au domaine du Bois Dieu a recommencé avec l'implantation des nouveaux candélabres, le déroulage des câbles vers le 24 novembre puis la dépose des anciens mats.

Monsieur le Maire salue le travail des gendarmes qui ont fait preuve d'une grande efficacité en identifiant et appréhendant rapidement les auteurs des vols et des tags qui se sont produits dernièrement. Ces personnes ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre en mairie à l'occasion duquel Monsieur le Maire leur a rappelé qu'il s'agissait de comportements inadmissibles. Le nettoyage des tags va être fait par une entreprise aux frais de leur auteur.

Madame Meysselle s'interroge sur les raisons pour lesquelles le SYTRAL continue à réparer les abris-bus qui sont systématiquement dégradés. Monsieur Goudet indique qu'il s'agit jusqu'à présent d'une obligation contractuelle du SYTRAL dans le cadre des contrats de publicité qu'il a conclu avec les annonceurs.

Monsieur Grange informe que, suite à une mission confiée par Monsieur le Maire, il va faire une présentation du patrimoine de la commune et notamment du château du domaine du Bois Dieu ce samedi à un de ces anciens résidents (Monsieur Gindre) et ses invités. Cette visite se poursuivra par une étape à l'étang via des petits chemins pour terminer à l'embarcadère avec le travail des bénévoles sur la glacière. Des sentiers de promenades vont voir le jour sous l'impulsion du syndicat mixte des Monts d'Or d'ici la fin de l'année. Ils pourront donc être utilisés au printemps avec le passage devant un élément remarquable : le lavoir de la Roue. Ces sentiers devront alors faire l'objet d'une réflexion quant à leur appellation (afin de ne plus les nommer boucle Est et boucle Ouest) et un appel à propositions est lancé sur ce sujet. Il est prévu l'installation de panneaux du club photos place des Tamaris (lieu de passage pour les 2 sentiers). Monsieur Grange présente ensuite des photos illustrant les travaux effectués au lavoir.

**Dates du prochain Conseil Municipal se réunissant en Commission Générale :**

- Jeudi **10 décembre 2015** à 20 heures 30

**Dates du prochain Conseil Municipal**

- Mardi **15 décembre 2015** à 20 heures 30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 heures.**